Manuscrit 54 (K50) Lettre de Nicéphore Niépce à Claude Niépce 18 juillet 1827

Au Gras, le 18 juillet 1827¹

. Mon Cher ami,

Nous avons reçu ta réponse du 9 du courant², qui nous a donné de tes chères nouvelles,/ ce qui nous a fait un bien grand plaisir, mais nous regrettons que tu aies cru devoir différer/ l'envoi des deux procurations³, parcequ'il en résultera un retard fâcheux dans la circonstance/ difficile où nous nous trouvons; le notaire comptant sur cet envoi, d'après les assurances que/ je lui avais données à cet égard. Au reçu de ta chère lettre, mon cher ami, je suis donc allé/ le trouver. Je lui ai d'abord fait part du véritable motif qui t'avait empêché d'envoyer de suite/ les procurations demandées, c'est-à-dire, les droits considérables à payer pour cet objet, à la/ chancellerie du Consul de France⁴, et la pénurie de fonds où tu te trouvais pour le moment, laquelle/ ne te permettait pas .(.surtout dans l'incertitude où tu pouvais être de recevoir promptement/ de nouveaux subsides.). de t'engager légèrement dans une pareille dépense. Mon premier soin/ a donc été de me concerter avec le dit Notaire, M^r Granjon⁵, pour te procurer des fonds/ d'une manière ou de l'autre, et te les faire parvenir le plus tôt possible. Ainsi, mon cher/ ami, tu dois être parfaitement tranquille là-dessus ; mais il est malheureux que tu nous/ aies laissé ignorer jusqu'ici l'embarras de ta position, et ça nous fait bien de la peine. J'ai/ de même soumis au notaire les sages réflexions dont tu as eu la bonté de me faire part,/ dans la conviction, où tu étais que l'on pourrait se passer des formalités exigées⁶ ; mais, tout en/ rendant pleine justice à la pureté, à la loyauté de tes principes et de tes sentimens à cet égard,/ il pense que ce serait nous abuser étrangement, et nous exposer à échouer complettement, que/ de prétendre nous soustraire aux formalités requises en pareil cas, et aujourd'hui plus/ que jamais ; les prêteurs, d'après cet adage, que cequi abonde ne vicie pas, voulant se//

précautionner de toutes les garanties possibles. Ceci est une vérité incontestable, et ce n'est/ pas d'aujourd'hui seulement, que j'ai été à même de m'en convaincre⁷. Tu vois donc, mon/ cher ami, qu'il est indispensable et plus urgent que jamais de t'occuper sans délai du prompt/ envoi des deux procurations. Je regrette sincèrement de ne pouvoir t'éviter cette démarche qui/ te force de te déplacer et te détourne encore de tes utiles méditations ; mais, crois moi : ne/ rendons pas, par de nouveaux retards, notre position plus mauvaise en indisposant contre/ nous nos créanciers. Pour prévenir toute difficulté ou mauvaise chicane de la part des/ nouveaux prêteurs, M^r Granjon te prie, mon cher ami, de ne pas manquer de désigner/ nominativement tes propriétés, tant celles qui te sont propres que celles qui sont indivisées/ entre nous. Il a négligé de le spécifier, dans le modèle de procuration, et tu voudras bien/ réparer ainsi cette omission assez grâve ; ce qui te donnera une juste idée de la susceptibilité/ des faiseurs d'affaires d'aujourd'hui. Quant aux frais que t'occasionnera la démarche en/ question, tu ne dois pas craindre de te mettre à découvert en en faisant les avances ; car tu/ recevras de nouveaux subsides bien avant l'époque que tu as fixée pour la reprise de tes/ travaux. Ce qui nous peine et nous inquiète beaucoup, mon cher ami, c'est le besoin de/ repos que tu éprouves. Si nous devions l'attribuer à toute autre cause qu'aux accablantes/ chaleurs qui probablement [sentir] se font sentir où tu es, comme ici ; c'est-à-dire, à ta/

¹ Cette lettre du 18 juillet 1827 est la dernière (connue) envoyée par Nicéphore à Claude avant le décès de ce dernier.

² Document inconnu.

³ Dont Nicéphore avait pourtant demandé à Claude l'envoi rapide par sa précédente lettre, « les délais accordés devant bientôt

expirer » (cf. Lettre du 27 juin 1827, ASR).

⁴ Claude devait en effet se rendre à Londres pour faire attester par le Consul de France qu'il vivait bien en Angleterre et qu'il ne pouvait donc pas signer lui-même les actes notariés relatifs aux nouveaux emprunts que Nicéphore cherchait alors à contracter (cf. Lettre de Claude à Nicéphore, 2 août 1827, MNN).

Guy Suzanne Louis Granjon de Lepiney (1784-1857). Avocat et notaire à Chalon-sur-Saône, il s'occupait des affaires des Niépce depuis au moins 1821.

⁶ Claude refusait catégoriquement de nommer un autre fondé de pouvoir que Nicéphore et espérait que ce dernier ne l'y forcerait pas (cf. Lettre de Claude à Nicéphore, 2 août 1827, MNN).

Cela faisait en effet plusieurs années que Nicéphore devait s'armer de courage et de patience pour convaincre ses créanciers de lui accorder de nouveaux prêts afin de financer les travaux de Claude.

santé qui ne serait point encore parfaitement rétablie, et dont pourtant tu ne nous parles/point⁸; cette idée, je te l'avoue, serait bien propre à nous affliger, à nous tourmenter, et nous/te prierions en grâce de ne pas nous tenir plus longtems dans une si pénible perplexité. Dieu/veuille qu'il n'en soit pas ainsi! Avant d'achever ta machine pour la soumettre à l'examen⁹/de la Société royale de Londres¹⁰, tu fais très bien, mon cher ami, de réfléchir à tête reposée,/et les yeux sur la machine, afin d'être parfaitement assuré de tes moyens d'exécution/lorsque tu apelleras un ouvrier; car dans le fait tu <ne> peux t'en passer. Il nous est venu là-dessus/

une idée dont je suis bien aise de te faire part, et sur laquelle je te prie de me dire ton avis./
Nous pourrions, si ça te convenait, trouver ici un brave garçon, bon ouvrier, sur lequel tu/
pourrais compter, et dont tu disposerais entièrement. Nous te l'adresserions, mon cher ami, et/
tu prendrais ou tu instruirais préalablement, des arrangements à prendre avec lui. De cette/
manière tu aurais l'esprit tranquille, et l'ouvrage en irait mieux et plus vite. Que nous/
serions contens et heureux si l'espoir dont tu nous flattes, que notre position changera avant/
un an, venait à se réaliser !¹¹ Nous avons bien besoin de le croire, mon cher ami, au milieu de tous/
les ennuis, de tous les désagrémens qu'on nous suscite ici directement ou indirectement...¹² Tu
pourrais/

dire ici à beaucoup de personnes : <u>vous avez cru, Thomas, parceque vous avez vu ; heureux ceux</u> qui/

ont cru sans avoir vu! 13 Tu jugeras que je ne dois guère être en train de travailler ; j'ai/pourtant fait un second point de vue d'après nature, qui a réussi comme le premier 4, et dans ce/moment même je m'occupe d'un troisième qui, je pense, n'ira pas moins bien. Mon procédé/est excellent 5, mais les objets ne sont pas rendus dans ma chambre obscure avec une égale netteté./C'est un défaut qui lui est commun avec les machines de ce genre. Je m'occupe à cet effet d'un/perfectionnement fort-important si j'ai le bonheur de réussir 6. Je regrette bien, mon cher ami,/d'être aussi laconique sur un sujet auquel tu as la bonté de prendre un intérèt si vif et si tend[re]/et sur lequel j'aurais tant de choses à te dire; mais je suis encore, à mon grand regret, forc[é de]/différer momentanément cette agréable communication./

Avant de terminer ma lettre j'étais bien aise, mon cher ami, de te faire part de [la]/ réponse que j'attendais et que je reçois à l'instant de M^r Granjon, relativement à la certitude/ positive d'un prompt envoi de fonds à ta destination. Nous ne pouvions, comme il me le mande,/ nous adresser qu'à M.M. Coste¹⁷, vu le manque de toute autre ressource et l'urgence de tes besoins./ Ces messieurs lui ont dit que je n'avais qu'à leur écrire comme à l'ordinaire, et qu'ils te/

⁸ Cela faisait déjà quelques mois que Claude avait avoué à son frère qu'il était malade : « la convalescence de mon frère a été longue, cequi prouve que sa maladie a été plus sérieuse qu'il n'a voulu nous le faire croire » (cf. Lettre de Nicéphore à Alexandre du Bard de Curley, 24 mai 1827, BNF). Claude, qui ne devait jamais se remettre de cette « maladie », mourut 7 mois plus tard. C'est l'aggravation de son état de santé au cours de l'été 1827 qui poussera Nicéphore à quitter la Bourgogne pour le rejoindre en Angleterre. Lorsqu'il arrivera sur place, il découvrira que son frère n'était pas malade depuis quelques mois, comme il le croyait, mais « depuis cinq ou six ans » (cf. Lettre de Nicéphore à Isidore, 5 novembre 1827, document original perdu)

Depuis le mois d'avril (au moins), Claude « se disposait à terminer lui-même, provisoirement, son travail ; bien décidé à ne recourir à un ouvrier qu'après avoir soumis sa Machine à l'examen expérimental d'une Commission nommée ad hoc par la Société royale de Londres » (cf. Lettre de Nicéphore à Alexandre du Bard de Curley, 24 mai 1827, BNF)

Société royale de Londres » (cf. Lettre de Nicéphore à Alexandre du Bard de Curley, 24 mai 1827, BNF).

10 Nicéphore dénomme ainsi la Royal Society of London for the Improvement of Natural Knowledge. Claude prétendait alors avoir achevé son moteur et vouloir le soumettre à l'avis des membres de cette Société savante, ce à quoi Nicéphore l'encourageait vivement. Bien sûr, Claude ne le fit jamais. Nicéphore, en revanche, présentera ses héliographies aux membres de cette institution lors de son séjour en Angleterre.

de cette institution lors de son séjour en Angleterre.

11 Cette prédiction de Claude ne pouvait être plus exacte... malheureusement, pas dans le sens dans lequel Nicéphore l'avait espéré.

Quelques mois plus tôt, Nicéphore avait avoué à son frère : « la confiance que nous inspirions, diminue progressivement comme notre crédit... » (cf. Lettre du 5 novembre 1826, ASR).
 Nicéphore fait ici référence au Nouveau Testament. S'adressant à Thomas qui ne croyait pas en sa résurrection, le Christ lui

Nicéphore fait ici référence au Nouveau Testament. S'adressant à Thomas qui ne croyait pas en sa résurrection, le Christ lui dit : « Parce que tu m'as vu, tu as cru. Heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru!» (Jean 20, 29).
 Essai évoqué par Nicéphore dans son précédent courrier (cf. Lettre du 27 juin 1827, ASR).

¹⁵ Quelques mois plus tôt, Nicéphore avait écrit à son cousin de Curley: « je suis comme Colomb lorsqu'il pressentait la découverte tardive, mais certaine d'un nouveau monde... nous avançons la sonde à la main, sur notre nacelle aventureuse; et bientôt l'équipage s'écriera avec transport... terre! terre! » (cf. Lettre de Nicéphore à Alexandre du Bard de Curley, 24 mai 1827, BNF).

^{1827,} BNF).

16 Nous ne savons pas quel était ce perfectionnement. En tous les cas, il ne semble pas qu'il nécessitait de commander du matériel à Vincent Chevalier puisque ce n'est qu'au printemps 1828 que Nicéphore reprit contact avec l'opticien parisien (qu'il avait entre temps rencontré lors de ses brefs séjours à Paris en septembre 1827 et février 1828).

¹⁷ Les Coste (« père et fils » puis « frères ») faisaent partie des principaux créanciers des Niépce. Leur nom apparaît pour la première fois en 1819 (cf. Lettre de Claude à Nicéphore du 10 septembre 1819, MNN) et pour la dernière fois fin 1829 (cf. note manuscrite de Nicéphore datée du 21 décembre 1829 sur une lettre de Daguerre du 9 de ce même mois, ASR). Antoine Coste, maire de Chalon-sur-Saône de 1819 à 1821, avait quatre fils : Ferdinand, Théodore (banquier à Chalon), Jules et Pierre-Léon. Voir à ce sujet : PJ p.311.

feraient passer de suite la somme demandée. En conséquence, je vais leur écrire demain, et les/prier de t'adresser la somme accoutumée de 6.000 francs dans le plus bref délai : elle te//

parviendra certainement à la fin de juillet courant. Ainsi, du dois (sic) être maintenant sans/ inquiétude, mon cher ami, et je te conjure d'après cela d'expédier sans délai <u>les procurations</u>./ M^r Olivier, régent de la Banque de France, n'a pas encore répondu¹⁸; il paraît qu'il est aux/ eaux de Barèges ou de Bagnieres sur les frontieres d'Espagne, mais M^r Granjon attend de/ ses nouvelles d'un jour à l'autre. Adieu, mon cher ami, je finis à la hâte : ma femme s'unit/ à moi dans l'expression de nos tendres et inaltérables sentimens pour toi ; tes chers neveu et nièce¹⁹/ te prient d'agréer l'hommage de leur respectueux attachement, et M^r et M^{me} de Champmartin²⁰/ me chargent de les rapeller à ton agréable souvenir. Reçois aussi les amitiés, respects et caresses/ de qui de droit./.

<En marge gauche de la première page, verticalement>

. P.S. J'ai eu avant hier un entrevue sur notre position avec M^r et M^{me} dechampmartin. Malgré tout ce que j'ai pu leur dire, je ne suis pas/

parvenu à les tranquilliser sur la réussite et la prochaine terminaison de tes travaux. Ils voudraient que j'allasse à Londres pour conférer avec/

toi, mon cher ami, touchant la gravité de notre position, et les moyens d'en sortir promptement. Je n'ai pas à me plaindre de la maniere dont+/

<En marge gauche de la deuxième page, verticalement>

+cette entrevue s'est passée cette fois ; nous avons de bien bons parens, et qui doivent, à dire vrai, prendre le plus vif intérèt à la chose. De mon/

côté, je me suis tiré d'affaire le mieux que j'ai pu ; mais malgré cela tu dois concevoir, mon cher ami, combien cette sorte de discussion/

deviendrait pénible pour moi, si elle se répétait souvent ; tâche donc d'y mettre un terme le plus tôt qu'il te sera possible. Adieu !/

Angleterre/
://: Monsieur,/
Monsieur Niépce aîné,/
chez Monsieur-Piper-Barges-Builder/
à Hammersmith ;/
Hammersmith/
Middlesex/
Angleterre/

<Cachets postaux>
P. 70 P. – CHÂLONS-SUR-SAÔNE
F.P.O – JY 26 – 1827
12 NOON 12 – JY 26 – 1827
4 EVEN 4 – 26 JY – 1827

<De la main de Claude Niépce>
Repondu le 2 aout 1827²¹/
Repondu encore le 9 aout²²./
Le 2 repondu le 2 aout 1827/

²¹ Cf. Lettre de Claude à Nicéphore, 2 août 1827, MNN.

¹⁸ À ce sujet, voir la lettre de Nicéphore à Claude du 27 juin 1727 (ASR).

¹⁹ Isidore et son épouse, Eugénie de Champmartin.

²⁰ Les beaux-parents d'Isidore.

²² Document inconnu.